



Envoi par courriel :

vernehmlassungen@blv.admin.ch

À l'attention du
Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des
affaires vétérinaires OSAV

**Parti socialiste
suisse**

Theaterplatz 4
3011 Berne

Téléphone 031 329 69 69
Téléfax 031 329 69 70

info@pssuisse.ch
www.pssuisse.ch

Berne, le 29 janvier 2022

Consultation concernant la modification de l'ordonnance sur les épizooties

Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Parti socialiste suisse (PS Suisse) vous remercie de l'opportunité qui lui est accordée de se prononcer dans le cadre de la consultation concernant l'objet cité en marge.

Les présentes modifications visent pour l'essentiel à adapter la présente ordonnance au nouveau droit de l'Union européenne sur la santé animale. Concrètement, il s'agit, notamment, d'inscrire diverses épizooties dans l'ordonnance et à en reclasser d'autres, à renforcer les mesures à prendre en cas d'épizooties hautement contagieuses, introduire une disposition prévoyant de financer avec le produit de la taxe perçue à l'abattage les indemnités versées aux cantons pour leurs contributions à la mise en œuvre du programme national de surveillance, autoriser les vétérinaires cantonaux, notamment à interdire ou à limiter l'accès à des régions forestières en cas de foyer de peste porcine africaine ou de peste porcine classique chez les sangliers, étoffer les dispositions relatives à l'enregistrement et au contrôle des effectifs des exploitations aquacoles.

Le PS Suisse a pris connaissance de la documentation mise à disposition et renonce à une prise de position.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, monsieur le conseiller fédéral, mesdames, messieurs, nos meilleures salutations.

Parti socialiste suisse

Mattea Meyer
Co-présidente

Cédric Wermuth
Co-président

Anna Nuzzo
Secrétaire politique